

RCS : BERGERAC

Code greffe : 2401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BERGERAC atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00038

Numéro SIREN : 530 009 968

Nom ou dénomination : "PHARMACIE DE GARDONNE"

Ce dépôt a été enregistré le 07/03/2024 sous le numéro de dépôt 500

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL PHARMACIE DE GARDONNE**

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois \* **12**

Adresse de l'entreprise : **55 Avenue du Périgord**

**24680 GARDONNE**

Durée de l'exercice précédent \* **11**

Numéro SIRET \* **5 3 0 0 0 9 9 6 8 0 0 0 1 3**

Néant  \*

Exercice N° clos le, **30112023** N-1 **30112022**

Brut **1** Amortissements, provisions **2** Compte approuvés par l'AGOAN

du **23/02/2024**

Capital souscrit non appelé (I)		AA	AC	Pour copie certifiée conforme	
IMMobilisations incorporelles	Frais d'établissement *	AB	AC	La Gérance,	
	Frais de développement*	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
ACTIF IMMOBILISE *	Fonds commercial (1)	AH	AI	2 037 000	2 037 000
IMMobilisations corporelles	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	3 085	4
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	307 135	296 822
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
IMMobilisations financières (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	Dépôt du : 07/03/2024	
	Autres participations	CU	CV	N° du Dépôt : 500	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	SIRENE : 530 003 965	
	Autres titres immobilisés	BD	BE	N° de Gestion : 2044 B 38	
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK	2 348 125	299 907
					2 048 218
					2 048 669
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU	213 510	5 373
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	37 590	37 590
	Autres créances (3)	BZ	CA	9 600	9 600
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....	CD	CE		
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	290 614	290 614
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	1 555	1 555
	TO TAL (III)	CJ	CK	552 869	5 373
					547 496
					472 547
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN			
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	2 900 994	305 280
					2 595 713
					2 521 216

Renvois : (1) Dont droit au bail:

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes

(3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : \* Immobilisations :

Stocks :

Créances :

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <b>SARL PHARMACIE DE GARDONNE</b>				Néant <input type="checkbox"/> *
			Exercice N	Exercice N-1
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : ..... 180 000 .. )	DA	180 000	180 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	26 000	26 000
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK .. )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	18 000	36 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	696 643	551 679
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1 .. )	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ .. )	DG		
	Report à nouveau	DH		
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	154 910	126 964
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TO TAL (I)</b>	DL	<b>1 075 553</b>	<b>920 643</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	<b>TO TAL (II)</b>	DO		
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TO TAL (III)</b>	DR		
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 113 205	1 224 458
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI .. )	DV	45 014	47 809
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	286 512	262 337
	Dettes fiscales et sociales	DY	72 468	58 174
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	2 962	7 796
	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	<b>TO TAL (IV)</b>	EC	<b>1 520 160</b>	<b>1 600 574</b>
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	<b>TO TAL GENERAL (I à V)</b>	EE	<b>2 595 713</b>	<b>2 521 216</b>
<b>RENOVIS</b>	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)}	1C 1D 1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	472 116	440 366
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		11

Désignation de l'entreprise **SARL PHARMACIE DE GARDONNE**

Néant

\* Ne pas reporter le montant des centimes\*

INCORP.	CORPORELLES	FINANCIERES	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations		
						1	2	3
			Frais d'établissement et de développement	<b>TOTAL I</b>	CZ		D8	
			Autres postes d'immobilisations incorporelles	<b>TOTAL II</b>	KD	<b>2 037 000</b>	KE	
			Terrains		KG		KH	
	Constructions		Sur sol propre	[ Dont Composants L9 ]	KJ		KK	
			Sur sol d'autrui	[ Dont Composants M1 ]	KM		KN	
			Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[ Dont Composants M2 ]	KP		KQ	
			Installations techniques, matériel et outillage industriels	[ Dont Composants M3 ]	KS	<b>6 824</b>	KT	
			Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	<b>220 701</b>	KW	
			Matériel de transport *		KY		KZ	
			Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	<b>77 038</b>	LC	
			Emballages récupérables et divers *		LE		LF	
			Installations corporelles en cours		LH		LI	
			Avances et acomptes		LK		LL	
			<b>TOTAL III</b>		LN	<b>304 563</b>	LO	
			Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	
			Autres participations		8U		8V	
			Autres titres immobilisés		1P	<b>1 605</b>	1R	
			Prêts et autres immobilisations financières		1T		1U	
			<b>TOTAL IV</b>		LQ	<b>1 605</b>	LR	
			<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>		ØG	<b>2 343 168</b>	ØH	
							ØJ	<b>9 396</b>
INCORP.	CORPORELLES	FINANCIERES	IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	
					par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	
			Frais d'établissement et de développement	<b>TOTAL I</b>	IN	1	CØ	
			Autres postes d'immobilisations incorporelles	<b>TOTAL II</b>	IO		LV	
			Terrains		IP		LX	
	Constructions		Sur sol propre	IQ	MA		MB	
			Sur sol d'autrui	IR	MD		ME	
			Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS	MG		MH	
			Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT	MJ	<b>3 739</b>	MK	<b>3 085</b>
			Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU	MM		MN	<b>227 157</b>
			Matériel de transport	IV	MP		MQ	
			Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS		MT	<b>79 978</b>
			Emballages récupérables et divers *	IX	MV		MW	
			Installations corporelles en cours	MY	MZ		NA	
			Avances et acomptes	NC	ND		NE	
			<b>TOTAL III</b>	IY	NG	<b>3 739</b>	NH	<b>310 220</b>
			Participations évaluées par mise en équivalence	IZ	ØU		M7	
			Autres participations	IØ	ØX		ØY	
			Autres titres immobilisés	I1	2B	<b>700</b>	2C	<b>905</b>
			Prêts et autres immobilisations financières	I2	2E		2F	
			<b>TOTAL IV</b>	I3	NJ	<b>700</b>	NK	<b>905</b>
			<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>	I4	ØK	<b>4 439</b>	ØL	<b>2 348 125</b>
							ØM	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice N clos le : 3 | 0 | 1 | 1 | 2 | 0 | 2 | 3

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL PHARMACIE DE GARDONNENéant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)		
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4			
1 Concessions, brevets et droits similaires							
2 Fonds commercial							
3 Terrains							
4 Constructions							
5 Installations techniques mat. et out. industriels							
6 Autres immobilisations corporelles							
7 Immobilisations en cours							
8 Participations							
9 Autres titres immobilisés							
<b>10 TOTAUX</b>							

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
  - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

**CADRE B****DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE .....

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE .....

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE .....

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <b>SARL PHARMACIE DE GARDONNE</b>										Néant <input type="checkbox"/> *
<b>CADRE A</b>	<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>									
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement			CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF		PG		PH	
<b>TOTAL I</b>			RK		RM		RN		RO	
Terrains			PI		PJ		PK		PL	
Sur sol propre			PM		PN		PO		PQ	
Sur sol d'autrui			PR		PS		PT		PU	
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions			PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	6 820	QA	4	QB	3 739	QC	3 085
Inst. générales, agencements, aménagements divers			QD	212 858	QE	7 030	QF		QG	219 888
Matériel de transport			QH		QI		QJ		QK	
Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	74 820	QM	2 113	QN		QO	76 934
Emballages récupérables et divers			QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL II</b>			QU	294 499	QV	9 148	QW	3 739	QX	299 907
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>			ØN	294 499	ØP	9 148	ØQ	3 739	ØR	299 907
<b>CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES</b>										
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
<b>TOTAL I</b>	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
<b>TOTAL II</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations	NL		NM				NO			
<b>TOTAL III</b>										
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
<b>CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *</b>										
Montant net au début de l'exercice			Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler					Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations					SP		SR			

Désignation de l'entreprise : SARL PHARMACIE DE GARDONNENéant 

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinque H du CGI)	IJ	IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS		TT		TU	
	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y	
	<b>TOTAL II</b>	5Z	TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations <ul style="list-style-type: none"> <li>- incorporelles</li> <li>- corporelles</li> <li>- titres mis en équivalence</li> <li>- titres de participation</li> <li>- autres immobilisations financières (1) *</li> </ul>	6A	6B		6C		6D	
		6E	6F		6G		6H	
		Ø2	Ø3		Ø4		Ø5	
		9U	9V		9W		9X	
		Ø6	Ø7		Ø8		Ø9	
		Sur stocks et en cours	6N	7 091	6P	9 581	6R	11 299
	Sur comptes clients	6T	6U		6V		6W	
		6X	6Y		6Z		7A	
		<b>TOTAL III</b>	7B	7 091	TY	9 581	TZ	11 299
	<b>TOTAL GENERAL ( I + II + III )</b>	7C	7 091	UB	9 581	UC	11 299	UD
	Dont dotations et reprises <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'exploitation</li> <li>- financières</li> <li>- exceptionnelles</li> </ul>	UE	5 373	UF	7 091			
	UG		UH					
	UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.							10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.								
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.								

**Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)**

Désignation de l'entreprise : <b>SARL PHARMACIE DE GARDONNE</b>						Néant <input type="checkbox"/>		
DE L'ACTIF CIRCULANT	CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
					1	2	3	
	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW	
	Clients douteux ou litigieux		VA					
	Autres créances clients		UX	37 590		37 590		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée *)		Z1					
	Personnel et comptes rattachés		UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ					
RENOVIS	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	232	232		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN				
		Divers		VP				
	Groupe et associés (2)		VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	9 368		9 368		
	Charges constatées d'avance		VS	1 555		1 555		
	TOTaux		VT	48 744	VU	48 744	VV	
	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD			
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE			
			(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF			
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans	
				1	2	3	4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG						
	à plus d'1 an à l'origine	VH		1 113 205	110 174	403 642	599 389	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		286 512	286 512			
Personnel et comptes rattachés		8C		31 132	31 132			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		16 342	16 342			
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E		16 569	16 569			
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW		4 104	4 104			
	Obligations cautionnées	VX						
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ		4 320	4 320			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI		45 014			45 014	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K		2 962	2 962			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2						
Produits constatés d'avance		8L						
TOTaux		VY		1 520 160	VZ	472 116	403 642	
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractées auprès des associés personnes physiques		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		111 151	VL		
		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.						

Désignation de l'entreprise : <b>SARL PHARMACIE DE GARDONNE</b>						Néant <input type="checkbox"/> *	Exercice N, clos le : <b>30112023</b>		
<b>I. RÉINTEGRATIONS</b>						<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>			
Charges non admises en déduction	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	3 205	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	15	
	Fraction des loyers à reintegrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA		Part des loyers dispensée de reintégation (art. 239 sexies D)		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX		
	Amendes et pénalités		WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*		XZ		
	Réintérations prévues à l'article 155 du CGI*								
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							17 48 114		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7				
Régimes d'imposition particulier et imposés différemment	Moins-values nettes à long terme						- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *						- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)								
Réintérations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW			
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									
						<b>TOTAL I</b>	209 456		
<b>II. DÉDUCTIONS</b>						<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et imposés différemment	Plus-values nettes à long terme						- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à Produit net des actions et parts d'intérêts : déduire des produits nets de participation)						2A			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)									
Mesures d'incentive et d'amortissement	Dédiction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *.								
	Majoration d'amortissement *								
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9		Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)		ØV		Bassin d'emploi à dynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XO	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
Entreprises nouvelles 44 sexies		L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)									
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies)		X9	Dont déduction exceptionnelle similaire de conduite	YH	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	Z1		
	Dt déd. exc. (art. 39 décies A)	YA	Dt déd. exc. (art. 39 décies B)	YB	Dt déd. exc. (art. 39 décies C)	YC	Dt déd. exc. (art. 39 décies D)	YD	
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 décies F)	YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies G)	YL					
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
<b>III . RÉSULTAT FISCAL</b>							<b>TOTAL II</b>	209 456	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) / déficit (II moins I)}						XI			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*									
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE</b> (ligne XN) ou <b>DÉFICIT</b> reporté en avant (ligne XO)						XN	209 456	0	

**2058A - Réintégrations diverses**  
**au 30/11/2023**

Libellé	Montant
CSG NON DEDUCTIBLE	3 212
<b>Totalisation</b>	<b>3 212</b>

Désignation de l'entreprise <u>SARL PHARMACIE DE GARDONNE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis A1, 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	24 790
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis A1, 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b>	<b>YN</b>	<b>YO</b>
à reporter au tableau 2058-A :		
	ligne WI	ligne WU

**CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)**

Montant de la réintroduction ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : <u>SARL PHARMACIE DE GARDONNE</u>								Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES (1)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTIONS (1)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB		
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	126 964		- Autres réserves	ZD	144 964		
	Prélèvements sur les réserves	ØE	18 000		Dividendes	ZE			
	<b>TOTAL I</b>	<b>ØF</b>	<b>144 964</b>		Autres répartitions	ZF			
					Report à nouveau	ZG			
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)								<b>TOTAL II</b>	
								<b>ZH</b> 144 964	
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS				
DETALS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT				
	- Locations, charges locatives ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	39 280		XQ	43 951	30 090		
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	3 000	2 000		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	22 599	39 648		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV				
IMPOSTS ET TAXES	- Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	30 407	27 586		
					ZJ	99 957	99 324		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				YW	2 872	3 394		
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				9Z	11 877	14 299		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			YX	14 749	17 693		
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052									
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	123 435	111 599		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	95 752	81 813		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2022) *				ØB	178 714			
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%	%	
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP			- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0			ZR	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG				
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								RH	
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA			Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD			Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe			JJ		

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.

Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL PHARMACIE DE GARDONNE

Néant  \*

**A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
I - Immobilisations *	1				
	2				
	3				
	4				
	5				
	6 Cfétat 2059A-Détail...	3 739		3 739	
	7				
	8				
	9				
	10				
	11				
	12				

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \***

I - Immobilisations *	Prix de vente Q	Montant global de la plus-value ou de la moins-value R	Court terme S	Long terme T			Plus-value taxables à 19% (1) U
				19%	15% ou 12,80%	0%	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1973, effectivement utilisée	+					
	17 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devvenues sans objet au cours de l'exercice						
	18 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19 Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9)						
	CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10)		( A )		( B ) (Ventilation par taux)		( C )
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (1)						

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

# 2059A - Détail des immobilisations cédées au 30/11/2023

**Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)**

Désignation de l'entreprise : **SARL PHARMACIE DE GARDONNE**

Néant □ \*

## A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL PHARMACIE DE GARDONNE

Néant  \*

- 1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.  
2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *.	

### I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

### II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES \*

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme ③	Imputations sur le résultat de l'exercice ④	Solde des moins-values à reporter col.⑤ = ② + ③ - ④ - ⑥ ⑥
	A 19 % ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③			
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	N - 10				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <b>SARL PHARMACIE DE GARDONNE</b>					Néant <input type="checkbox"/>	
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
<b>TOTAL (ligne 1 et 2)</b>		3				
Prélèvements opérés		4				
		5				
<b>TOTAL (ligne 4 et 5)</b>		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
<b>II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve			montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤	
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <b>SARL PHARMACIE DE GARDONNE</b>		Néant <input type="checkbox"/> *		
Exercice ouvert le : <b>01122022</b> et clos le : <b>30112023</b>		Durée en nombre de mois <b>12</b>		
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>				
Effectifs moyens du personnel		YP	7	
dont apprentis		YF		
dont handicapés		YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL		
<b>I - Chiffre d'affaire de référence CVAE</b>				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	2 519 540	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		OT		
<b>TOTAL 1</b>		OX	<b>2 519 540</b>	
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>				
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		OH	3 475	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE		
Subventions d'exploitation reçues		OF	1 648	
Variation positive des stocks		OD	5 107	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT		
<b>TOTAL 2</b>		OM	<b>10 230</b>	
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>				
Achats		ON	1 760 984	
Variation négative des stocks		OQ	13 094	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		OR	48 904	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		OW	7 437	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante		OY		
<b>TOTAL 3</b>		OJ	<b>1 830 419</b>	
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>				
Calcul de la Valeur Ajoutée		<b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>	OG	<b>699 351</b>
<b>V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	699 351	
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.				
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE		EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE		GX	2 519 540	
Effectifs au sens de la CVAE		EY	7	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX		
Période de référence		GY	01/12/2022	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		HR		

« **PHARMACIE DE GARDONNE** »  
Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique  
Au capital de 180 000,00 Euros  
Siège social : 55 Avenue du Périgord  
24680 GARDONNE

R.C.S : BERGERAC 530 009 968

**DECISION ORDINAIRE ANNUELLE DE L'ASSOCIE UNIQUE  
EN DATE DU 23 FEVRIER 2024**

**AFFECTATION DU RESULTAT  
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2023**

**DEUXIEME DECISION**

L'Associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **30/11/2023** faisant ressortir **un bénéfice de 154 910,19** Euros.

L'Associé unique décide d'affecter ce résultat de **154 910,19** Euros de la façon suivante :

**Origine**

- Résultat bénéficiaire d'un montant de **154 910,19** Euros.

**Affectation**

- Au compte « **Autres réserves** », pour un montant de **154 910,19** Euros.

L'Associé unique prend acte qu'il n'y a pas eu lieu à distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices de la Société.

Pour copie certifiée conforme,

**Le Gérant**

